

**Réponse des partis politiques en lice pour les élections législatives 2023  
aux propositions FTI**

La FTI a fait parvenir le 26 mai 2023 aux partis politiques en lice ses propositions dans le cadre des élections législatives 2023<sup>(1)</sup>.

Le présent document reprend les réponses des partis ayant répondu à nos propositions selon l'ordre officiel des listes.

La FTI veillera à ce qu'une mise en œuvre efficiente et dynamique des intentions politiques en la matière soit concrétisée dans le cadre de l'accord de coalition du futur Gouvernement.

	page
<b>Liste 1 : LSAP</b>	2
<b>Liste 2 : DP</b>	3
<b>Liste 3 : déi gréng</b>	4
<b>Liste 4 : CSV</b>	5
<b>Liste 6 : ADR</b>	6
<b>Liste 7 : Piratepartei</b>	7

**Personne de contact :**

**Pierre HURT**  
Coordinateur FTI

**info@fti.lu**  
**www.fti.lu**  
**FTI c/o Forum da Vinci**  
6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte  
L-1330 LUXEMBOURG

**27 septembre 2023**

<sup>(1)</sup> <https://fti.lu/node/1659810409>

Propositions FTI dans le cadre des élections législatives 2023

## Prise de position du LSAP

### 1) Statut de l'indépendant

Les indépendants maintiennent un rôle indispensable pour l'économie de notre pays. Toutefois, il faut constater que les activités des indépendants se diffèrent largement les unes des autres. À titre d'exemple, l'indépendant peut aussi bien être coiffeur, boulanger, électricien que docteur, avocat ou architecte. Vu les disparités, l'harmonisation du statut de l'indépendant se présente complexe. Pour le LSAP il est cependant primordial de réduire, voire d'éliminer les inégalités et risques sociaux. C'est pourquoi, dans notre programme électoral nous proposons d'adapter ponctuellement le statut de l'indépendant, notamment en matière de sécurité sociale et de chômage, sans pour autant modifier les grands principes des assurances sociales.

### 2) Fiscalité

Dans la période de législature qui vient de s'achever, nous avons baissé plus substantiellement le taux de l'IRC des entreprises dont le revenu imposable ne dépasse pas 175.000 euros. De cette manière, nous avons voulu soulager particulièrement les petites entreprises dans le tissu économique luxembourgeois.

### 3) Représentation des professions libérales

Nous soutenons le dialogue avec les différents acteurs de la société et donc évidemment aussi avec les représentants des professions libérales. Une consultation préalable au sujet des projets de loi et des règlements impactant les professions libérales est nécessaire et fortement recommandée. Par contre, l'obligation d'une telle consultation ne contribue pas à une amélioration qualitative du dialogue.

### 4) Introduction d'une procédure d'insolvabilité

Le 19 et 20 juillet 2023, la Chambre des Députés, et les députés socialistes ont adopté les projets de lois 6539A et 7989, qui introduisent notamment la procédure d'insolvabilité pour les professions libérales. À côté d'autres mesures, la responsabilité civile est limitée et le principe de la nouvelle chance pour les entreprises ayant déclaré faillite est introduit.

## Propositions FTI 2023 - Prise de position DP

En tant que parti libéral, la situation des indépendants et des professions libérales nous tient à cœur. Au plus tard au cours de la pandémie du Covid-19, l'inégalité de traitement entre les travailleurs salariés et les indépendants est devenue évidente pour tout le monde.

Au cours de la dernière législature, des mesures importantes ont déjà été prises pour faire avancer l'égalité de traitement et la valorisation des indépendants.

Ainsi le congé de paternité de 10 jours, une exigence du programme électoral 2018 du DP qui a été reprise dans l'accord de coalition, a enfin été étendu aux indépendants.

Sous le ministre Lex Delles, le droit d'établissement a été réformé et une prime primo-crédation d'entreprise a été introduite afin de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Une nouvelle section "N - Entrepreneuriat, finance et marketing" a en outre été introduite l'année dernière pour la rentrée scolaire 2022-2023 afin d'encourager l'envie d'indépendance professionnelle chez les jeunes déjà.

Et le DP s'est engagé pour le dépôt d'une loi qui permettra aux médecins de se regrouper en société. Nous regrettons que cette loi n'ait pas pu être votée avant la fin de cette législature. Mais cette loi est une priorité absolue pour notre parti, qui devrait être promulguée au plus vite par le prochain gouvernement.

Le DP continuera à l'avenir à s'engager pour une meilleure valorisation des indépendants. Ainsi, nous voulons leur donner le même accès au chômage partiel et au chômage complet, et permettre le cumul d'une activité professionnelle avec une pension anticipée dans les mêmes conditions, qu'il s'agisse d'une activité indépendante ou salariale.

Nous procéderons à des ajustements en ce qui concerne le conjoint aidant, notamment au niveau des droits à la retraite. Un conjoint aidant, tout comme le conjoint ou le partenaire indépendant, doit pouvoir cotiser à la retraite jusqu'à cinq fois le salaire social minimum.

En outre, nous voulons permettre au conjoint aidant de bénéficier de différentes variantes de cotisations, qui dépendraient du montant des revenus de l'activité indépendante.

Le DP a également déposé une motion lors de l'interpellation sur le statut des indépendants, demandée par la députée du DP Carole Hartmann, invitant le gouvernement à analyser la mise en place d'une procédure de reclassement pour les indépendants et à lancer une campagne de sensibilisation ayant comme but l'amélioration de l'image du travailleur indépendant et la promotion de l'entrepreneuriat.



2A, rue des Capucins  
L-1313 Luxembourg

Tel. : 22 10 21  
Fax : 22 10 13

secretariat@dp.lu  
www.dp.lu

## déi gréng

Réponse déi gréng au questionnaire FTI

### **Pour des professions libérales revalorisées et tournées vers l'avenir.**

Les professions libérales dans toute leur diversité assurent des services cruciaux pour notre économie et les citoyen.ne.s. De même, l'entrepreneuriat sous toutes ses formes est un des fondements d'une économie dynamique et innovatrice. Par ailleurs, des professions comme celles de l'architecte et de l'ingénieur jouent aussi un rôle important dans la transition énergétique. En tant que déi gréng, nous saluons donc les propositions de la FTI visant à renforcer les professions libérales et les indépendant.e.s.

Concernant la **réforme du statut de l'indépendant.e**, des avancées ont pu être mises en œuvre au cours de la dernière législature, p.ex. l'extension du congé de paternité aux indépendant.e.s. Or, force est de constater que certaines réformes n'ont pas été achevées. Au cours de la prochaine législature, nous estimons qu'il faudra s'y attaquer prioritairement. Nous voulons poursuivre l'alignement des régimes salarié et indépendant, notamment en améliorant les règles concernant les allocations de chômage pour les indépendants.

La **revalorisation de l'indépendant.e** passe aussi par la promotion des professions libérales auprès du jeune public afin que ces dernières deviennent une option de carrière plus attractive. Il s'agit notamment d'améliorer l'orientation des élèves en assurant des opportunités pour découvrir toutes sortes de métiers au cours du parcours scolaire et en garantissant un suivi plus actif des élèves lors du choix d'études post-secondaires.

En tant que déi gréng, nous nous engageons aussi pour **maintenir la qualité des services** prestés aujourd'hui par les professions libérales. Nous opposons donc une déréglementation générale de ces professions.

Maintenir la qualité des services prestés passe aussi par le maintien du savoir-faire existant. Voilà pourquoi la **transmission d'entreprise** doit être facilitée, notamment en réformant les dispositions légales concernant le cumul d'une pension de vieillesse anticipée avec un autre revenu. Cela permettrait de transmettre l'entreprise de manière progressive tout en transmettant aussi le savoir-faire accumulé au cours de décennies d'activité professionnelle.

Un autre point important affectant grand nombre de secteurs et que nous voulons aborder au cours de la prochaine législature est la **pénurie de main d'œuvre qualifiée**. En ce qui concerne notamment le secteur de la santé, nous créerons un *Masterplan* en faveur de la formation et du recrutement, avec notamment la création d'une faculté de médecine et d'un hôpital universitaire au Luxembourg.

Finalement, il nous importe d'assurer un **dialogue constructif et fructueux**. Dans cet ordre d'idées, nous voulons assurer une consultation des représentant.e.s des professions libérales lors des travaux parlementaires sur des textes législatifs qui les concernent.

## CSV

### Proposition de la FTI dans le cadre des élections législatives 2023 Nos propositions recueillent-elles votre soutien et quelles mesures concrètes envisagerez-vous de mettre en place afin d'atteindre les objectifs exposés ?

#### Réponse du CSV :

Les indépendants sont une partie essentielle de notre société et de notre économie. Les suites de la pandémie de Covid-19 ont mis en évidence à quel point il est important de revaloriser le statut de l'indépendant et d'éliminer les inégalités avec les salariés. Notre pays a besoin de petites et moyennes entreprises (PME) innovantes et compétitives. Pour cela, il faut veiller à **encourager l'entrepreneuriat**.

Nous nous engageons pour une **révision du code de la sécurité sociale et du code du travail afin de réduire les inégalités entre travailleurs indépendants et salariés**. Nous rappelons à ce sujet que nos députés Laurent Mosar et Marc Spautz ont déposé deux propositions de loi dans l'objectif d'harmoniser la législation actuellement en vigueur pour les travailleurs indépendants et celle applicable aux travailleurs salariés (1) en cas de cumul d'une pension de retraite anticipée et d'un revenu issu d'une activité indépendante ; (2) en cas de cumul d'une activité partielle avec des allocations de chômage. Ces propositions de loi s'appuyaient sur les propositions formulées par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers « Revaloriser le statut de l'indépendant ». Nous rappelons également que le député Marc Spautz a déposé une motion pour « mettre en place un régime de revenu de remplacement *structurel* pour les travailleurs indépendants en temps de crise économique aiguë. »

Nous nous engageons pour **un cadre réglementaire simplifié** pour indépendants et PME. Il s'agit notamment de simplifier la procédure entourant la création d'entreprise, de digitaliser, accélérer et raccourcir toutes les procédures administratives de manière générale en mettant par exemple en œuvre le principe du « *only once* » pour tous les documents administratifs. Les charges administratives devraient être réduites d'au moins 20%.

Nous sommes bien conscients que la transition digitale fait partie des plus grands défis de notre société actuelle. Il faut dès lors soutenir l'économie numérique en s'assurant d'**accompagner la transition digitale** pour indépendants et PME, notamment en soutenant fiscalement les entreprises qui investissent dans le digital.

Nous nous engageons également pour **un allègement fiscal des deuxième et troisième piliers du système des pensions** pour les rendre plus attractifs.

Nous sommes finalement convaincus que le Luxembourg a besoin d'une politique de formation axée sur la pratique. Et parce que l'orientation choisie est décisive pour l'avenir des jeunes, nous voulons **sensibiliser les élèves dès le plus jeune âge à l'entrepreneuriat**, notamment à travers des stages en entreprise.



## Propositions FTI dans le cadre des élections nationales – positions de l'ADR

L'ADR se considère comme un parti économiquement libéral qui prend très au sérieux les besoins de nos entreprises et de nos indépendants et qui leur a réservé un chapitre distinct dans le programme électoral sous le titre « Priorité aux entreprises luxembourgeoises » en plus de celui concernant l'économie.

L'accent est mis sur l'amélioration de l'attractivité de nos professions libérales afin d'inciter les individus à accepter de nouveaux défis et à oser l'indépendance.

Selon nos analyses, les personnes qui travaillent à leur compte ont été accablées, ces dernières années, par des crises internationales dont notre gouvernement n'était pas responsable mais dont la gestion a été critiquée à juste titre. En outre, elles ont été confrontées à un certain nombre de difficultés qui peuvent être imputées à une politique nationale irresponsable.

Dans la deuxième catégorie, nous incluons :

- des démarches administratives trop longues et compliquées ;
- un régime fiscal défavorable ;
- un manque de personnel qualifié ;
- un manque de promotion sociale de l'image professionnelle ;
- une numérisation retardée.

Evidemment, nos analyses sont proches des vôtres. Concernant les solutions que vous proposez, nous pouvons dire, de façon générale, qu'elles se retrouvent en grande partie dans notre programme électoral.

Dans ce contexte, nous proposons :

- une simplification administrative ;
- une nouvelle appréhension professionnelle de nos administrations, passant d'une fonction trop dominante de contrôle vers une fonction de prestation de services et, en outre, de conseil ;
- une promotion générale des professions libérales ;
- un certain nombre d'ajustements aux déductions fiscales ;
- une initiative générale d'excellence dans le domaine de la numérisation.

L'ADR a retenu parmi les propositions de la Chambre de commerce et d'artisanat, pour une meilleure protection des indépendants, toutes les propositions qui reposent sur le principe du libre arbitre et qui ne restreignent pas la liberté professionnelle.

Une autre mesure spécifique de l'ADR réside dans le renforcement du secteur privé dans sa concurrence avec l'État en vue de la main d'œuvre la plus qualifiée. L'ADR propose une indemnisation de l'employeur privé si un salarié, qu'il a formé, quitte l'entreprise au profit d'une embauche dans la fonction publique endéans un laps de temps inférieur à la durée de la formation.

Pour tous les éléments qui n'ont pas été explicitement abordés ici, comme l'idée d'une chambre professionnelle distincte pour les indépendants, nous restons à votre disposition pour toute question ou discussion supplémentaire.

**Piratepartei****Fédération Luxembourgeoise des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI) – Réponse aux propositions****Nos propositions recueillent-elles votre soutien et quelles mesures concrètes envisagez-vous de mettre en place afin d'atteindre les objectifs exposés ?**

Oui, le Parti Pirate soutient la FTI dans une majorité de ses propositions. En tant que parti social-libéral, nous partageons l'idée que chaque métier libéral, qui présuppose une indépendance financière et hiérarchique du prestataire, soit libre dans son organisation. Dès lors, nous supportons clairement le droit d'association des professions libérales dans des organismes comme l'AMMD ou l'OAI.

Les Pirates supportent la demande de la FTI d'être plus intégrée dans le processus législatif. Ainsi, nous avons déposé une résolution en mars 2023 dans laquelle nous avons demandé que toute organisation reconnue par l'État aurait le droit de déposer des avis par rapport à des projets de loi à la Chambre et que ces avis devraient être publiés dans le dossier parlementaire avec les avis des chambres professionnelles.

Nous reconnaissons aussi qu'il faut maintenir la qualité de service qui est jusqu'ici prestée par les professions regroupées au sein de la FTI. Par conséquent, la loi du 2 novembre 2021 était un projet qui n'a pas trouvé notre accord. Dans un monde de plus en plus complexe, une valorisation des compétences apprises et requises est indispensable pour maintenir les professions attractives et pour garantir la satisfaction et le bien-être des clients et patients.

Ce qui concerne certains services publics, tels que la santé où certains actes judiciaires, nous sommes d'accord que l'État intervienne afin de fixer les prix par le biais d'une nomenclature. Néanmoins, nous sommes assez pragmatiques pour savoir qu'une telle politique produit des externalités négatives et non-souhaitables, car une fixation des prix peut aussi réduire la motivation des prestataires d'améliorer leurs services.

Quant au constat sur les différences entre salariés et indépendants, les Pirates sont d'accord avec l'analyse de la FTI qu'un système de 2 classes existe et persiste. Nous œuvrerions afin de réduire ces inégalités. Par exemple, nous nous engageons pour un "Pappecongé" de 10 jours payé ainsi qu'un droit au congé parental à temps partiel aussi pour les indépendants. Les indépendants n'ont souvent pas les moyens d'être complètement absents de leur entreprise pendant plusieurs mois. Les Pirates supportent pour cette raison aussi l'idée d'une augmentation, voire d'une abolition, du plafond sur les prévoyances personnelles.

Les Pirates sont d'accord avec la FTI que la digitalisation auprès des PME et l'État doit être une des priorités du prochain gouvernement. Le défi de la digitalisation est un défi transversal qui doit être traité comme tel. Ainsi nous préconisons la création d'un Guichet Digital Unique pour toutes les démarches administratives. Il faudra un point de contact digital unique pour la création d'entreprise, la gestion des affaires courantes (déclarations sécurité sociale, impôts, ...), la demande et gestion d'aides ou subventions, autorisations et autres démarches administratives. L'objectif est d'éviter que les entrepreneurs doivent remplir à multiples reprises les mêmes questionnaires et données et d'automatiser au maximum les démarches administratives.